



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8559^e séance

Mardi 25 juin 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Alotaibi (Koweït)

Membres :

Afrique du Sud	M ^{me} Tshabalala
Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Repkin
France	M ^{me} Gueguen
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Indonésie	M. Djani
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M. Zawieja
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de Haïti à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/519, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Chine, République dominicaine

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2476 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous avons eu le plaisir de voter pour la résolution 2476 (2019), qui autorise l'établissement du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Il s'agit là d'un moment historique. Aujourd'hui, nous créons une nouvelle mission politique spéciale des Nations Unies qui va prendre le relais de la mission de maintien de la paix en Haïti, en place depuis 15 ans. La Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti et son prédécesseur, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, ont permis d'accomplir des progrès importants dans les domaines de la stabilité et de la sécurité, de la gouvernance démocratique et du

développement institutionnel, ainsi que de la promotion et de la protection des droits de l'homme en Haïti. Nous saluons les efforts déployés par les soldats de la paix des Nations Unies pour appuyer un Haïti libre, prospère et pacifique, et remercions les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police qui ont participé à ces missions.

Cette transition montre également que, à mesure que les conditions sur le terrain évoluent, la présence des Nations Unies peut et doit changer pour prendre en compte les nouvelles réalités. Nous nourrissons l'espoir que cette transition en Haïti sera un modèle utile que le Conseil de sécurité pourra appliquer ailleurs. En tant qu'ami et partenaire de longue date d'Haïti, les États-Unis savent les défis qui l'attendent. Il est essentiel que le Gouvernement haïtien, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis, reconnaisse l'importante occasion que représente ce moment et la saisisse au nom du peuple haïtien.

Le succès de la transition dépendra en grande partie de la prise en charge par le Gouvernement haïtien de l'ensemble de questions que le BINUH est chargé d'appuyer sur mandat du Conseil de sécurité. Il s'agit notamment de la tenue d'élections libres et régulières, de la poursuite de la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti, de la réduction de la violence communautaire et de celle des gangs, de la protection des droits de l'homme, de l'amélioration des établissements pénitentiaires et du traitement des détenus, ainsi que de la réforme du secteur judiciaire. Le succès de la transition dépendra également de l'existence d'une étroite coordination entre les nombreuses parties prenantes qui œuvrent à la réussite d'Haïti, notamment mais pas seulement les entités des Nations Unies, les membres du Conseil de sécurité, les partenaires locaux et internationaux, le corps diplomatique basé en Haïti et la communauté humanitaire. Les États-Unis continueront, au cours des mois à venir, d'appeler à la tenue d'un dialogue constructif et sans exclusive entre tous les acteurs haïtiens. Nous sommes convaincus qu'un compromis qui conduira à un gouvernement transparent et responsable jettera les bases d'un avenir durable pour tous les Haïtiens.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2476 (2019), qui prie le Secrétaire général de mettre en place, pour une période initiale de 12 mois à compter du 16 octobre, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), conformément aux recommandations

du Secrétaire général et aux priorités et attentes du Gouvernement haïtien. Le Pérou est fermement attaché à la stabilité et au développement en Haïti et nous sommes convaincus du rôle important que le BINUH est appelé à jouer à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement haïtien pendant cette période de transition, en particulier s'agissant de renforcer et de promouvoir le dialogue politique, l'état de droit, les droits de l'homme et la lutte contre les gangs et la corruption.

Tout en remerciant la délégation des États-Unis des efforts qu'elle a déployés pour parvenir à un texte solide, nous voudrions toutefois dire que nous aurions souhaité que le document fasse référence à la grande vulnérabilité d'Haïti aux effets des changements climatiques, ainsi qu'au rôle joué par le Fonds pour la consolidation de la paix et par le Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti du Conseil économique et social, qui sont, selon nous, en mesure de contribuer de manière coordonnée aux efforts du BINUH. Le Pérou restera aux côtés du Gouvernement et du peuple haïtiens et continuera de contribuer aux efforts déployés par l'ONU et par la communauté internationale pour instaurer une paix durable dans ce pays frère.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne se félicite de l'adoption de la résolution 2476 (2019) aujourd'hui, bien que nous soyons déçus qu'elle n'ait pas reçu l'appui unanime du Conseil de sécurité.

Nous accueillons favorablement le mandat confié à cette présence politique stratégique des Nations Unies qui aidera le Gouvernement haïtien à relever les nombreux défis découlant de la situation politique extrêmement fragile, notamment garantir les réformes structurelles qui s'imposent, lancer un dialogue national constructif et sans exclusive, protéger les droits de l'homme, répondre aux besoins humanitaires de la population et renforcer les institutions policières et judiciaires. Bien sûr, c'est aux Haïtiens qu'il revient de définir l'avenir de leur pays. De concert avec la communauté internationale, l'Allemagne est prête à épauler Haïti dans cette entreprise. Nous voulons que cette transition fonctionne, et nous voulons que la nouvelle mission politique spéciale soit dès le départ en mesure de travailler conjointement, de manière efficace et efficiente, avec l'équipe de pays.

Je tiens à souligner un point en particulier, à savoir que bien que nous soyons satisfaits que la résolution fasse référence aux effets néfastes que les catastrophes naturelles ont sur la stabilité d'Haïti, nous

sommes surpris et déçus que le texte ne mentionne pas les répercussions que les changements climatiques ont sur la sécurité. Depuis 2011 au moins, le Conseil de sécurité ne cesse d'exprimer sa crainte que les effets des changements climatiques n'aggravent les menaces existantes à la paix et à la sécurité internationales, et souligne l'importance de l'analyse des conflits et d'une information, y compris concernant les répercussions des changements climatiques sur la sécurité dans les situations concernées. Je renvoie à cet égard à la déclaration du Président de 2011 sur la question (S/PRST/2011/15).

Haïti est un des pays au monde les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Les effets des changements climatiques en Haïti constituent un multiplicateur de risque, menaçant de déstabiliser davantage le pays, de créer de nouveaux conflits pour des ressources de plus en plus rares et de faire échouer les efforts de consolidation de la paix et de stabilisation. Le Conseil de sécurité doit donc examiner la situation plus attentivement en vue d'inclure les effets des changements climatiques dans ses évaluations globales et dans sa prise de décisions, et pour ce faire, nous avons besoin de nous appuyer sur des informations appropriées, notamment une évaluation approfondie des risques. Ignorer le problème ne fera pas disparaître un multiplicateur de risque aussi important que les changements climatiques. Le fait de ne pas en tenir compte et d'évaluer la situation du pays de manière partielle compromet l'efficacité des travaux du Conseil. À cet égard, je voudrais signaler que l'audition, la semaine dernière à Washington, de la candidate pressentie pour devenir la Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies a envoyé des signaux encourageants, en ce sens qu'elle a reconnu expressément l'importance des changements climatiques.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Haïti est confronté à une multitude de défis dans les domaines politique, sécuritaire et humanitaire. La Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et la mission de maintien de la paix qui l'avait précédée ont joué un rôle important en aidant Haïti à instaurer la stabilité et à renforcer ses capacités dans le domaine de la sécurité.

La Chine est favorable à la création du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) après l'expiration du mandat de la MINUJUSTH, afin d'assurer une transition ordonnée et de continuer d'aider le Gouvernement haïtien à maintenir la stabilité politique, à

mener un dialogue national, à former la Police nationale d'Haïti et à répondre aux problèmes de sécurité. Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous estimons que le mandat du BINUH doit être clair et concis s'il veut aider Haïti à répondre aux problèmes de paix et de sécurité. La Chine a participé activement aux consultations sur le texte de la résolution 2476 (2019) et y a proposé des amendements. Malheureusement, le texte final ne tient pas pleinement compte de nos préoccupations légitimes, raison pour laquelle la Chine s'est aujourd'hui abstenue dans le vote. La Chine est prête à déployer, avec les autres membres du Conseil, des efforts conjoints pour que le BINUH puisse s'acquitter pleinement de son mandat et jouer un rôle actif dans la promotion de la stabilité et du développement en Haïti.

M^{me} Gueguen (France) : Nous saluons l'adoption de la résolution 2476 (2019), qui acte le lancement du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), à compter du 16 octobre prochain, et délimite son mandat pour les 12 mois suivants. Centré sur le conseil stratégique aux autorités haïtiennes, en particulier au profit de la Police nationale d'Haïti, ce bureau doit accompagner les priorités du pays en matière de sécurité, de développement, de respect des droits de l'homme et d'enracinement de l'état de droit. Alors que le pays reste confronté à de nombreux défis, la situation requiert non seulement un engagement de chaque instant des autorités haïtiennes, mais aussi un soutien robuste des partenaires internationaux d'Haïti, à commencer par celui des Nations Unies.

L'instabilité politique, la détérioration de la situation économique et l'état très préoccupant des finances publiques du pays, l'insécurité alimentaire, les difficultés d'accès aux services de base, ainsi que les niveaux élevés de violence, demeurent en effet sources de préoccupation. Beaucoup reste à faire pour construire des institutions solides et un cadre législatif, indispensable à l'enracinement de l'état de droit, comme pour lutter contre la corruption et l'impunité. Le BINUH va donc entamer sa mission dans un contexte difficile, et il est, hélas, à craindre que la situation extrêmement volatile ne se détériore dans les semaines et mois à venir. Il faudra en tenir pleinement compte dans l'action du nouveau Bureau.

Il est dommage que le texte adopté aujourd'hui ne tienne pas compte de l'impact des changements climatiques sur la situation et la sécurité d'Haïti. Dans ce contexte délicat, la France encourage les responsables

politiques d'Haïti à tout mettre en œuvre pour créer les conditions d'un développement durable dans la stabilité et pour favoriser le dialogue national auquel aspire la grande majorité des Haïtiens. La France reste plus que jamais engagée pour soutenir le BINUH dans sa future mission.

M. Repkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a appuyé l'adoption de la résolution 2476 (2019) portant création du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, conformément aux recommandations contenues dans la lettre du Secrétaire général datée du 13 mai (S/2019/387). Nous sommes convaincus que cette résolution est une étape importante vers la stabilisation de la situation dans le pays. L'ONU fournit un appui à Port-au-Prince, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, depuis de nombreuses années. La Mission d'appui des Nations Unies à la justice en Haïti va poursuivre ce travail pendant quatre mois encore. Toutefois, progressivement, le Gouvernement et la Police nationale d'Haïti devront devenir de plus en plus autonomes. Au cours du précédent débat sur la situation en Haïti, le 12 avril (voir S/PV.8510), les membres du Conseil de sécurité ont dans leur majorité, et malgré les craintes d'un regain de tensions à la veille des élections, souscrit à l'avis du Secrétaire général selon lequel le Gouvernement et la Police nationale d'Haïti seraient prêts, d'ici à octobre, à assumer la responsabilité de la sécurité de la population dans tout le pays. Nous espérons également que l'expérience acquise au fil des ans et l'expertise fournie par les conseillers internationaux permettront aux Haïtiens de surmonter tous les obstacles sur la voie de la stabilité, même si la phase initiale qui suivra le retrait de la présence des Nations Unies en vertu du Chapitre VII de la Charte sera sans aucun doute absolument déterminante.

C'est pourquoi la nouvelle mission politique spéciale est chargée de faciliter le passage le plus harmonieux possible de la mission de maintien de la paix à une mission politique en appuyant les efforts du Gouvernement et de la Police nationale d'Haïti en faveur du respect de l'état de droit et de l'instauration d'un dialogue national. Nous espérons que l'attention de l'ONU et du Conseil de sécurité permettra aux Haïtiens de continuer à avoir confiance dans l'appui de la communauté internationale.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre appui au peuple et au Gouvernement haïtiens. En octobre, ils seront en mesure d'exercer pleinement leur responsabilité nationale et de reprendre en main le destin, la stabilité

et le développement de leur pays. La Russie continuera de contribuer à faire en sorte que l'action du Conseil de sécurité conduise à une normalisation véritable de la situation en Haïti et au renforcement de sa souveraineté et de son indépendance.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Comme nous l'avons déjà dit, la situation politique, économique et sociale en Haïti demeure précaire. Cela nécessite un appui multidimensionnel de la part de la communauté internationale, fondé sur les priorités nationales. L'objectif, tel que nous le comprenons, doit être le renforcement politique et institutionnel qui permettra d'avoir un Haïti stable, économiquement prospère et inclusif, et résilient aux assauts constants des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Pendant des mois, nous avons participé au processus de discussion et de négociation du mandat de la mission politique devant remplacer la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Notre but était d'avoir un dialogue plus large et plus horizontal afin de parvenir à un mandat solide et multidimensionnel, surtout au vu des circonstances actuelles et de la détérioration manifeste de la situation en Haïti ainsi que de la frustration de la communauté internationale.

La situation sécuritaire en Haïti est fragile, non seulement parce que les capacités institutionnelles à l'appui de l'appareil sécuritaire le sont, mais aussi parce que les conditions sociales ne permettent pas une dynamique qui générerait un cercle vertueux de développement et d'espoir. En outre, nous ne pouvons manquer de souligner que la situation économique se complique jour après jour, ce qui laisse présager une aggravation de la crise et, avec elle, une instabilité sociale et une violence encore plus grandes.

Au niveau régional, l'Organisation des États américains vient d'achever une visite en Haïti, et le Conseil économique et social a fait de même le mois dernier. Les conclusions préliminaires de ces deux visites sont dramatiques et décourageantes. Une partie importante de la communauté internationale réclame une réponse globale à la situation en Haïti; une position que nous partageons.

Nous estimons que la mission politique devant prendre le relais de la MINUJUSTH doit être forte, globale et financée de manière adéquate. La proposition formulée par le Secrétaire général manquait de précision

en ce qui concerne les objectifs et d'ampleur pour garantir la stabilité dans la durée et remettre Haïti sur la voie du développement. Nous considérons que pour répondre aux défis auxquels Haïti est confronté, une approche fondée exclusivement sur la sécurité publique ne suffit pas. De l'avis de la République dominicaine, il est nécessaire que la mission en Haïti s'attache également à d'autres aspects clefs si l'on veut garantir la paix et la stabilité.

Concrètement, nous pensons qu'elle devrait aider le Gouvernement à renforcer le système électoral politique et l'état de droit, et concourir à rendre viables les conditions permettant au Gouvernement de mettre en œuvre des politiques de lutte contre les inégalités sociales, d'amélioration de la gouvernance et d'atténuation des effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

En ce qui concerne le système électoral, nous convenons avec le Secrétaire général de la nécessité de créer un conseil électoral permanent pour organiser et gérer les processus électoraux, en toute indépendance et crédibilité, ainsi qu'un cadre juridique adapté qui permette au moins l'enregistrement fiable des électeurs, une observation électorale internationale et une publication rapide des résultats. Le texte de la résolution 2476 (2019) ne reprend pas cette idée et n'énonce aucun mandat concernant les mécanismes institutionnels à mettre en place à cet effet.

Pour ce qui est des inégalités et de leurs effets sur la sécurité publique, la République dominicaine a proposé que la mission politique soit directement impliquée dans le renforcement des capacités dont a besoin le Gouvernement pour pouvoir coordonner les initiatives de développement socioéconomique. Nous estimons qu'il s'agit là d'un élément clef pour améliorer le niveau de vie dans les zones les plus vulnérables, ainsi que la coexistence au sein de l'espace public.

Bref, c'est le moyen de s'attaquer aux problèmes sociaux à l'origine de la violence et de l'instabilité sociale à la racine. Le renforcement des institutions nationales, en particulier du système politique, demeure en effet un des grands obstacles à la stabilité et au développement durable en République d'Haïti. Nous considérons que la mission politique doit jouer un rôle primordial dans ce domaine afin de favoriser la continuité des politiques publiques.

Un autre aspect fondamental pour notre délégation est la vulnérabilité d'Haïti aux changements

climatiques et aux catastrophes naturelles. Comme tout le monde le sait, notre pays et la République d'Haïti partagent le même écosystème, l'île d'Hispaniola, ce qui fait que nous sommes idéalement placés pour parler de cette question. Notre île est un écosystème fragile, aux ressources limitées, parmi les plus vulnérables aux changements climatiques. Il est indiscutable que la situation écologique d'Haïti est réellement précaire et que c'est aussi une vraie source de déplacement et de souffrance, et une menace pour la paix, la stabilité et la sécurité de ce pays.

Selon nous, sur la base du principe de complémentarité, cette nouvelle mission, de concert avec l'équipe des Nations Unies en Haïti, aurait pu commencer à travailler sur tous les aspects qui nécessitent une action urgente. En somme, notre position dans cette discussion a toujours été la même : promouvoir une mission forte, dotée de larges capacités et d'un financement suffisant; une mission capable d'apporter vraiment la paix et la stabilité durables à Haïti; une mission qui soit vraiment l'expression de la solidarité de la communauté internationale avec le peuple haïtien.

L'expérience et la complexité de la situation actuelle nous amènent à conclure que le mandat qui vient d'être adopté sera insuffisant pour atteindre ces objectifs. Nous ne pouvons que constater avec déception que cette occasion de contribuer activement à un avenir meilleur pour Haïti et de montrer notre engagement sincère aux côtés d'une des communautés les plus éprouvées de notre continent se retrouve réduite à une mission aux pouvoirs et aux ressources limités.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Saint-Hilaire (Haïti) : Je salue l'adoption de la résolution 2476 (2019) portant création de la mission politique spéciale qui prendra, à compter du 16 octobre prochain, le relais de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

Cette deuxième transition, en l'espace de deux ans, intervient dans un contexte national encore fragile. Pourtant, la création d'une mission onusienne autre qu'une opération de maintien de la paix en Haïti constitue, sans conteste, un pas dans la bonne direction. C'est d'ailleurs l'option que le Président de la République, S. E. M. Jovenel Moïse, avait privilégiée lors de l'évaluation stratégique, en janvier dernier.

La République d'Haïti se heurte, certes, depuis quelque temps, à des difficultés majeures, mais la

situation ne présente aucune forme de menace contre la paix et la sécurité régionales.

Le deuxième alinéa du préambule de la résolution - commun d'ailleurs à toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur Haïti - trouvera, enfin, son vrai sens, dans le cadre de la mission politique spéciale. À l'instar du peuple haïtien, le Conseil de sécurité s'est toujours déclaré fermement attaché à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la République d'Haïti.

En dépit de tout, le peuple haïtien demeure foncièrement attaché aux moments glorieux de son histoire et aux nobles idéaux des Pères fondateurs de l'indépendance nationale. Cela dit, je me limiterai à faire quelques brèves observations.

Premièrement, la mission politique spéciale est en droite ligne avec les paramètres définis dans la lettre datée du 13 mai 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/387).

Deuxièmement, j'ai pris note des principales responsabilités assignées à la mission politique spéciale. L'action de la Mission sera plus axée sur des conseils stratégiques aux autorités haïtiennes dans les domaines prévus au paragraphe 1 de la résolution 2476 (2019).

Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies doit s'efforcer, dans le cadre de cette mission, d'œuvrer concrètement pour le bien de tous les Haïtiens, par la promotion de la stabilité, de la justice, des droits de l'homme, de l'état de droit, de la démocratie et du développement durable.

Je voudrais souligner à la meilleure attention des membres du Conseil qu'on ne peut construire un environnement sûr et stable dans un contexte marqué par la pauvreté, la faim, les inégalités sociales et, pire encore, les difficultés d'accès au financement pour la mise en œuvre des grandes réformes indispensables. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies devrait poursuivre ses efforts en vue d'aider les autorités haïtiennes à agir vite et avec détermination pour améliorer les conditions de vie de toutes les couches de la population haïtienne, et notamment les couches les plus vulnérables.

Nous aurions voulu d'une mission politique spéciale à la hauteur des défis auxquels se heurte le pays. Nous citerons, entre autres, la difficulté politique qui exige un dialogue constructif, authentique et inclusif entre toutes les couches de société haïtienne; les difficultés

sociales, économiques et financières, qui requièrent la mobilisation de ressources financières adéquates; les difficultés en matière de sécurité, compte tenu de la multiplication des actes de violence, de la dissémination des armes à feu et de la prolifération des gangs armés; les difficultés en matière de relance de la production nationale et de sécurité alimentaire, car il y a encore lieu de craindre des émeutes de la faim; les difficultés humanitaires, y compris la lutte pour l'éradication du cholera; et les difficultés environnementales, compte tenu de la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

Je garde bon espoir que la mission politique spéciale disposera de moyens financiers adéquats pour aider concrètement les autorités haïtiennes à surmonter cette crise multidimensionnelle. C'est ainsi, et ainsi seulement, qu'on pourra parler d'impact réel de la

présence des Nations Unies sur la stabilité, la sécurité, le renforcement institutionnel et le développement durable en Haïti.

J'encourage vivement tous les pays membres du Conseil de sécurité et tous les membres du Conseil économique et social, notamment les membres du Groupe consultatif *ad hoc* du Conseil économique et social sur Haïti, à engager une réflexion stratégique en vue de rendre la présence onusienne en Haïti intégrée, équilibrée, respectueuse des priorités nationales, et synergique selon les trois piliers indissociables de l'Organisation.

Pour conclure, je dirai que la mise en œuvre adéquate du Programme de développement durable à l'horizon 2030 constituera, à coup sûr, le principal fer de lance de la sécurité et de la stabilité nationales.

La séance est levée à 10 h 35.